

— LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES —

Séance du conseil municipal du 11 mars 2025

Document établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, en vigueur depuis le 01 juillet 2022, modifié par l'ordonnance n° 2031-1310 du 07 octobre 2021.

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2025 à l'unanimité ;
- 2- Lecture des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal ;

AFFAIRES BUDGETAIRES		
Délibération n°2025/03/14	Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025.	A pris Acte à l'unanimité
Délibération n°2025/03/15	Approbation du compte financier unique 2024 du budget principal de la commune.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2025/03/16	Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe du service « Assainissement Collectif ».	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2025/03/17	Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe du service « Vente Energies ».	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2025/03/18	Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe du « Lotissement Lapouge ».	Adoptée à l'unanimité
COMMANDE PUBLIQUE		
Délibération n°2025/03/19	Attribution de la consultation relative à l'acquisition d'un ensemble tracteur-épareuse.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2025/03/20	Modification en cours d'exécution du marché de travaux de sécurisation du parcours troglodytique du site de l'abbaye de Brantôme en Périgord.	Adoptée à l'unanimité
DEMANDE DE FINANCEMENT		
Délibération n°2025/03/21	Extension du système de vidéoprotection : autorisation et demandes de subventions étatiques au titre du FIPD 2025.	Adoptée avec 6 voix contre et 22 pour
RESSOURCES HUMAINES		

Délibération n°2025/03/22	Création de deux emplois non permanents du 30 juin au 31 août 2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2025/03/23	Création d'un emploi non permanent du 16 juin au 14 septembre 2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service de la police municipale.	Adoptée à l'unanimité
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT		
Délibération n°2025/03/23	Travaux d'éclairage public : suppression d'un coffret EP dans le cadre du déplacement de commande EP suite à la création « poste ALDI ».	Adoptée à l'unanimité

Le 12 mars 2025

